



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

S U R E S N E S

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nasser HAMZA, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI, Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

M. Yoann LAMARQUE à Mme Muriel RICHARD, Mme Sandrine DU MESNIL à M. Bruno JACON

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. François PETER à Mme Isabelle DE CRECY, M. Yohann CORVIS à Mme Julie TESTUD

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI

Secrétaire :

M. Jean-Marc LEMBERT

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20240926-Delib2024-077-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Delib2024-077 Mise en place d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG), de la Petite Couronne concernant des prestations liées à l'assurance chômage

- Conseil Municipal du 26 septembre 2024 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.452-30,

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Considérant que la Ville de Suresnes souhaite compter parmi ses dispositifs de gestion des carrières et des paies une mission d'assistance à la gestion des ressources humaines en matière de prestations assurance chômage, et disposer ainsi d'un accompagnement par le CIG,

Considérant que cette mission prestations assurance chômage consiste à garantir la continuité de service de la Direction des Ressources Humaines dans ce domaine, par l'action du CIG dans le traitement des dossiers des allocataires bénéficiant de l'allocation de retour à l'emploi,

Considérant que l'adhésion à ce dispositif est gratuite et sans engagement et s'étend sur une période de 3 ans, et que seuls les dossiers qui seront adressés au CIG pendant la durée de la convention, seront facturés,

Considérant que les tarifs par dossier sont fixés de la manière suivante pour les collectivités affiliées : 250 € pour l'instruction de tout nouveau dossier confié au CIG, 90€ pour la révision d'un dossier déjà instruit par le CIG, 20€ par dossier pour le suivi mensuel,

Vu la convention d'adhésion à la mission assistance à la gestion des ressources humaines prestations assurance chômage du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile de France et la Ville de Suresnes,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Cécile GUILLOU, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 41
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 6
Des membres présents ou représentés,
Décide,

Article 1.- D'approuver la convention ci-après annexée, d'adhésion à la mission « assistance à la gestion des ressources humaines » pour la prestation assurance chômage du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France et la Ville de Suresnes.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 08 octobre 2024 et publié/affiché le 08 octobre 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI

**Bruno
MAGGUILLI**

Signature numérique de Bruno
MAGGUILLI
Date : 2024.10.08 17:36:39
+02'00'

Accusé de réception en préfecture
092-219200730-20240926-Delib2024-077-DE
Date de réception préfecture : 08/10/2024

Article 2.- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 8 octobre 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Guillaume BOUDY', written in a cursive style.

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes